Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par la société « Atlas Copco Sickla Holding Aktiebolag » du contrôle exclusif de la société « TECMACO Services SARL »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** la société « Atlas Copco Sickla Holding Aktiebolag » ;
- **La cible** : la société « TECMACO Services SARL ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- La fourniture de solutions de production sur site d'air comprimé et d'oxygène à usage industriel et médical dans les secteurs privé et public.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 novembre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION

FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique consistant en la prise de contrôle exclusif par la société « Atlas Copco Sickla Holding Aktiebolag » de la société « TECMACO Services SARL ». Cette opération consiste en l'acquisition de 100 % du capital et des droits de vote de la société cible.

« Atlas Copco Sickla Holding Aktiebolag » est une société à responsabilité limitée de droit suédois au capital social variable, d'un montant minimum de 100 000 couronnes suédoises et d'un montant maximum de 400 000 couronnes suédoises, dont le siège social est situé à SE-105 23 Stockholm, Atlas Copco AB, Suède, immatriculée auprès du Registre suédois des sociétés sous le numéro 556309-5255. « Atlas Copco Sickla Holding Aktiebolag » est un fabricant mondial de solutions d'air comprimé et de vide, de solutions énergétiques, de systèmes de pompage et d'assèchement, d'outils électriques industriels, ainsi que de solutions d'assemblage et de vision industrielle.

« TECMACO Services SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain au capital social de 2 000 000,00 dirhams, dont le siège social est situé au 30, Allée des Muriers, Aïn Sebaâ, Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 127483. « TECMACO Services SARL » exerce ses activités sur les marchés marocains de la fourniture de solutions de production sur site d'air comprimé et d'oxygène à usage industriel et médical, dans les secteurs privé et public.

Fait à Rabat, le 05 novembre 2026.